

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 16 décembre 2021

<u>Présents :</u>	M. Georges ARHURO, M. Michel CADOT, M. Jean-Marie CHAMPEAU, Mme Valérie CHESNOY, M. Cyrille CHEVRILLON, Mme Brigitte COZZO, Mme Yannick DUBLINEAU, M. Frédéric JORAND, M. Mickaël MOULIN, Mme Odile MOULIN, Mme Isabelle RÉMY et M. Joël SIOU.
<u>Pouvoirs :</u>	Mme Annick BOUFFINIER à Mme isabelle RÉMY, M. Yann LE NAOUR à Mme Odile MOULIN.
<u>Absents excusés :</u>	Mme Cindy GUILBERT, M. Bertrand HAMEL, Mme Sophie HOTOMME
<u>Absents :</u>	M. Guillaume GRAFFIN
<u>Membres :</u>	En exercice : 18 Présents : 12 Votants : 14
<u>Date convocation :</u>	10 décembre 2021
<u>Secrétaire de séance :</u>	M. Jean-Marie CHAMPEAU
<u>Ajout à l'ordre du jour :</u>	Dénomination d'une nouvelle résidence à La Forêt

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2021	1
2. PERSONNEL – ANNUALISATION POUR LE SERVICE SCOLAIRE	1
3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES	2
4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022	2
5. BUDGET ASSAINISSEMENT – VIREMENT DE CRÉDIT	4
6. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL	4
7. CONVENTION RGPD.....	5
8. PRÉVENTION – DOCUMENT UNIQUE.....	5
9. SILY – RAPPORT et CA 2020.....	5
10. DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE À LA FORÊT.....	6
11. SUBVENTIONS DIVERSES.....	6
12. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES	7

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 21 SEPTEMBRE 2021

Le compte rendu du Conseil municipal du 21 septembre 2021, dont une copie a été adressée à chaque membre du Conseil, est soumis à approbation.

Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

2. PERSONNEL – ANNUALISATION POUR LE SERVICE SCOLAIRE

Considérant le cycle de travail varié avec alternance de périodes de haute activité (périodes scolaires) et de périodes de basse activité (vacances scolaires) des agents du service scolaire (un ASTEM et un agent d'animation),

Considérant que la rémunération sera lissée sur l'année entière,

Considérant l'avis favorable du Comité Technique (Centre de Gestion d'Eure-et-Loir) en date du 29 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

SOUMET les agents du service scolaire à un cycle de travail annualisé comme suit :

- **ATSEM : cycle annualisé à 35h /semaine**

Période scolaire (36 semaines) : 38h/semaine

Vacances scolaires (16 semaines) : 28h (4 jours) à la Toussaint, 28h (4 jours) à Noël, 28h (4 jours) en février, 28h (4 jours) à Pâques, 127 h (16 jours) en été.

- **Agent d'animation : cycle annualisé à 32h19 /semaine**

Période scolaire (36 semaines) : 35h/semaine

Vacances scolaires (16 semaines) : 28h (4 jours) à la Toussaint, 28h (4 jours) à Noël, 28h (4 jours) en février, 28h (4 jours) à Pâques, 112 h (16 jours) en été.

3. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS COMMUNALES

Considérant l'impact de la pandémie Covid-19 sur les activités associatives pour l'année 2021,

Considérant les montants votés au budget 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE d'attribuer la subvention de 250 € pour l'année 2021 aux associations communales suivantes :

- **L'Amicale Omnisports et Culturelle,**
- **Le Club Saint-Aignan,**
- **L'association des Parents d'Élèves, APEG28.**

4. PROJETS D'INVESTISSEMENT 2022

Suivi des investissements 2021 :

1. **Enfouissement des réseaux, rue de Paris**

Les travaux sont terminés depuis juin 2021. Orange doit rebrancher les abonnés avant que les câbles et poteaux soient retirés. La date d'intervention n'est à ce jour pas connue.

2. **Enfouissement des réseaux, rue de Brest**

Le SIE-ELY a reporté les travaux au cours du 1^{er} semestre 2022.

3. **Changement de 2 hydrants sur la commune**

Les 2 hydrants, rue de Brest et chemin du Pierrier, ont été remplacés en juillet 2021.

4. **Socle numérique à l'école**

La classe mobile, composée de 15 ordinateurs portables et d'un chariot pour le rangement, le rechargement et la sécurisation des appareils, est disponible pour l'école élémentaire. L'école maternelle bénéficie de deux tablettes.

5. **Achat d'un terrain, rue Saint-Aignan**

Le terrain a été mis à la vente, à un tarif nettement supérieur au budget prévu. Pour rappel, l'acquisition de ce terrain avait pour but la construction d'un atelier technique (stockage des engins, du matériel, ...). Monsieur le Maire propose l'abandon du projet et la réalisation de l'atelier sur le terrain communal rue de la mairie (présenté ci-après dans les projets 2022).

6. **Commerce de proximité**

Les travaux sont en cours, l'ouverture étant prévu pour le début du 2^{ème} trimestre 2022 (avril).

Sur la parcelle de 2422 m², M. le Maire propose de bitumer 1220 m² et de construire un bâtiment de 175 m² (7m x 25m). Ce dernier pourra être agrandi si besoin. Le tout à l'égout est disponible sur la parcelle (plaque TAE) mais il faudra emmener l'eau et l'électricité jusqu'au bâtiment.

Ce projet sera probablement décalé pour l'année 2023 car en principe, le Département et l'État ne subventionnent que 2 projets par an.

Considérant que les devis pour les différents projets sont en attente,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ABANDONNE le projet d'achat du terrain rue Saint-Aignan,

APPROUVE le principe de différents projets d'investissement pour l'année 2022,

DONNE toute latitude au Maire pour constituer les demandes de subventions auprès de l'État (DSIL/DETR) et du département (FDI).

5. BUDGET ASSAINISSEMENT – VIREMENT DE CRÉDIT

À compter de 2021, la réglementation prévoit de provisionner, à hauteur de 15%, les créances de plus de 2 ans au 31 décembre de l'année.

Considérant qu'à ce jour, les dettes non soldées des années 2019 et antérieures s'élèvent à 13 187,40 € sur le budget assainissement,

Considérant qu'il convient de prévoir une dépense à l'article 6817 pour un montant de 1979€,

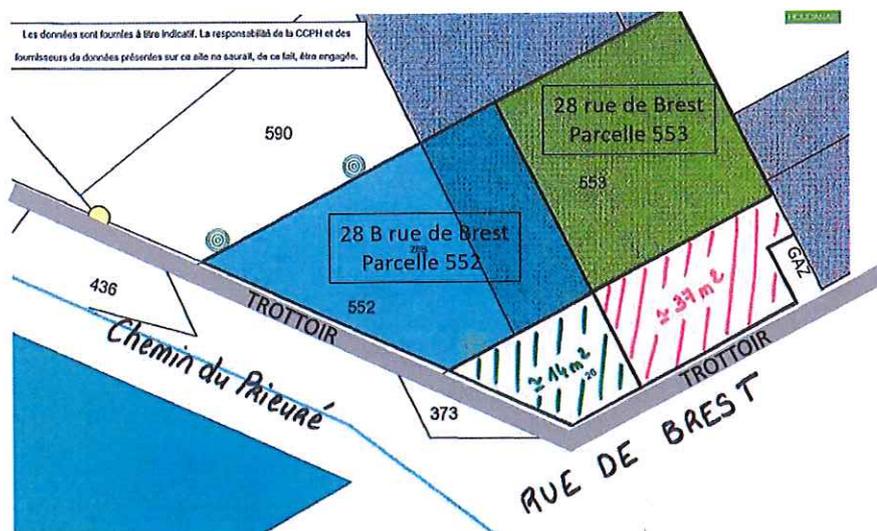
BUDGET ASSAINISSEMENT – SECTION EXPLOITATION		
Chapitre	Article	Montant
022	022 – Dépenses imprévues	- 1979 €
042	6817 – Dotation aux dépréciations des actifs circulants	+ 1979 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ la décision modificative proposée.

6. CESSION D'UN TERRAIN COMMUNAL

Le locataire du 28 rue de Brest, parcelle 553 dépourvue de terrain, est intéressé pour acheter la maison. Il a fait la demande d'acquisition de la parcelle communale correspondant à la partie enherbée présente devant son habitation.



Considérant que les frais d'achat du terrain et les frais de notaire s'y référant sont à la charge de l'acheteur,

Considérant que les frais de division sont à la charge du vendeur, la commune,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCEPTÉ le principe de la cession de la parcelle aux deux propriétaires riverains du 28 et du 28 B rue de Brest, après division au droit de leur propriété.

7. CONVENTION RGPD

Le RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) encadre le traitement des données personnelles sur le territoire de l'Union Européenne. Une donnée personnelle correspond à toute information se rapportant à un personne physique identifiée (nom, prénom, ...) ou identifiable (n° téléphone, n° client, ...).

À la mairie, il y a un traitement important des données personnelles aussi bien en format papier qu'en format numérique.

Le SIE-ELY propose un groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en conformité et la mise en place du RGPD (Actuellement 14 communes + SIE-ELY : 1266.67€ HT par commune).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune de Goussainville au groupement de commandes coordonné par le SIE-ELY, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place et la mise en conformité du RGPD.

AUTORISE M. le Maire à signer la convention.

8. PRÉVENTION – DOCUMENT UNIQUE

Le Document Unique (DU) est un recensement synthétique des risques auxquels peuvent être exposés les salariés sur leur lieu de travail. Le DU dématérialisé de Goussainville a été adressé à chaque membre du Conseil.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique / Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CT/CHSCT) du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir en date du 29 novembre 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE le document unique d'évaluation des risques professionnels de Goussainville.

9. SILY – RAPPORT et CA 2020

Le bureau du SILY (Syndicat Intercommunal du Lycée La Queue-lez-Yvelines) est constitué d'un Président (M. Michel VERENNEMAN), de 2 Vice-Présidents (M. Hervé LEMOINE et M. Philippe EL FADL) et de 7 assesseurs.

Le comité syndical est composé d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant par commune membre.

Le SILY est composé de 57 communes du Montfortois et du Houdanais.

21 délibérations ont été prises en 2020.

Résultats du compte administratif de l'année 2020

	Dépenses	Recettes	Résultats 2020 (excédent)
Fonctionnement 2020	241 719,38	336 053,24	94 333,86
Investissement 2020	3 561,68	248 375,29	244 813,61
Résultat global 2020	245 281,06	584 428,53	339 147,47

Recettes :

- Participation des communes adhérentes au SILY : 230 €/élève
- Produits de location du gymnase et des extérieurs aux associations
- Participation des communes non adhérentes (facultative)

Le Conseil municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité du SILY, pour l'exercice 2020.

10. DÉNOMINATION D'UNE NOUVELLE RÉSIDENCE À LA FORÊT

En vue du projet de la construction d'habitations (4 maisons individuelles de 80 m²) rue du Saule Guérin à la Forêt, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les suggestions ci-dessous :

Résidence des Tilias	0 voix
Résidence de la Prairie	2 voix
Résidence de l'Aubier	0 voix
Résidence du Parc	0 voix
Résidence du Pré	9 voix
Résidence des Aubépines	0 voix
Résidence des Bergeronnettes	2 voix
Résidence des Oliviers	0 voix
Résidence de la Clairière	0 voix
Résidence des Acacias	0 voix
Résidence des Lauriers	0 voix
Résidences de l'Écureuil	5 voix
Résidence des Épinettes	1 voix
Résidence de la Fraiseraie	1 voix
Résidence du Puits	11 voix

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à la majorité (11 voix), de nommer la nouvelle résidence à La Forêt, résidence du Puits.

11. SUBVENTIONS DIVERSES

➤ Installation d'une patinoire à Anet

Comme chaque année, la commune d'Anet a prévu de renouveler cet hiver l'installation d'une patinoire en plein air du 17 décembre 2021 au 02 Janvier 2022 et sollicite une participation financière des communes du canton.

La Mairie d'Anet, par l'intermédiaire de son Comité des fêtes, donnera des entrées gratuites aux enfants des communes participantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE, comme les années précédentes, une subvention de 500 €, pour la patinoire d'Anet.

➤ Prévention routière

Chaque année, La Prévention Routière organise, en partenariat avec la Gendarmerie Nationale et les Polices Municipales un « Challenge inter-pistes », au profit des communes apportant leur soutien financier au Comité Départemental.

Il a pour but de favoriser la participation des écoliers aux exercices de circulation sur les pistes d'éducation routière.

Le challenge inter-pistes est ouvert à tous les élèves des classes de CM2 ou mixtes CM1-CM2.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE, comme les années précédentes, l'organisation du « Challenge inter-pistes » pour les élèves de la classe de CM1-CM2.

ACCORDE une subvention de 70 € au Comité Départemental d'Eure-et-Loir de l'Association Prévention Routière.

➤ Fonds de Solidarité pour le logement (gestion départementale)

Le FSL intervient pour aider financièrement les personnes ou ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent, indépendant ou à s'y maintenir.

En 2020, le FSL a aidé 3 363 ménages, malgré le contexte sanitaire complexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

ACCORDE une subvention calculée sur la base 0,50 € par habitant (le nombre d'habitants étant déterminé chaque année par l'INSEE), soit 660 €.

➤ Subventions diverses

- APF France Handicap
- Fédération des aveugles de France – Val de Loire
- AFMTÉLÉTHON

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de ne pas apporter de subventions à ces organismes.

12. INFORMATIONS – QUESTIONS DIVERSES

- La mairie va mettre en place un nouveau logiciel Berger Levrault pour la gestion des services périscolaires (cantine et garderie) au cours du 3^{ème} trimestre 2022. Ce logiciel présente de nombreux avantages, notamment :
 - Inscription simplifiée à la cantine pour les familles via une application smartphone ou via internet ;
 - Contrôle à tout moment de la présence des enfants en garderie ;
 - Facturation et édition des factures simplifiées ;
 - Paiement simplifié (prélèvement automatique, paiement par internet) ;
 - Communication avec les familles simplifiée.
- Alexandra FOUCHÉ, actuellement en congé maternité, est remplacée sur son poste d'ATSEM par Céline DROU jusqu'à la fin de l'année scolaire 2021/2022.

L'ordre du jour étant clos, le tour de table terminé, la séance est levée à 21h15.

Le Maire

Michel CADOT

